

1. Préambule

À travers sa charte éthique Cookson-clal engage sa responsabilité sociale, environnementale et économique. Dans ce cadre,

- Nous respectons, soutenons et encourageons les conditions de travail humaines, le progrès social, la gestion écologiquement rationnelle de notre production et de nos produits, la santé, la sûreté de nos employés, la transparence de nos activités, une communication ouverte, le respect de la législation et des pratiques commerciales.

- Nous nous engageons à soutenir l'application de cette charte vis-à-vis de nos fournisseurs et de nos clients.

Nous sommes devenus membre du RJC (Responsible Jewellery Council) et avons obtenu la certification du Code des Pratiques (COP). Nous poursuivons cette démarche avec la Chaîne de Traçabilité (CoC) en respectant les principes tels que préconisés par le RJC.

Le système et les procédures que nous avons ainsi mis en place sont décrits dans notre manuel CoC ; ils garantissent que nous respecterons les standards de CoC et que nous nous engageons également à les faire appliquer à toutes les parties prenantes impliquées dans notre chaîne de traçabilité.

Le Directeur Général de Cookson-Clal est garant de ces procédures et un référent a été nommé, directement rattaché à la Direction Générale, il en charge du respect et de la bonne application de nos engagements.

Des audits sont conduits afin de vérifier la bonne cohérence des procédures au regard des règles exigées par le RJC.

2. Responsabilité sociale et principes de base de l'éthique des affaires

Nous orientons nos activités économiques et sociales de manière à rester en accord avec les principes éthiques et humanitaires.

- Le travail forcé, le travail des enfants et leur exploitation

Nous interdisons catégoriquement le travail forcé, le travail des enfants, le travail dissimulé ou clandestin, ainsi que la traite des personnes et toutes les formes d'exploitation et d'inhumanité, les punitions corporelles et toutes les formes de harcèlement, d'ordre moral ou sexuel.

Nous nous engageons à promouvoir les droits humains, appliquer les principes fondamentaux de la déclaration des droits de l'homme.

- La discrimination

Nous ne tolérons aucune discrimination en ce qui concerne la race, le genre, les origines ethniques ou sociales, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle ou le handicap. Nous nous engageons à protéger nos employés contre la gêne physique, psychologique, sexuelle ou verbale et de punir les incidents associés.

- La liberté d'expression

Le droit à la liberté d'expression est garanti et protégé.

- Le code du travail

Nous employons le personnel dans le strict respect du droit du travail : temps de travail, conditions d'emploi dans le cadre des dispositions définies par la réglementation Française et l'Organisation Internationale du Travail.

3. Respect de la législation existante

Nous respectons la législation et la réglementation communes ainsi que toute législation spéciale qui concerne le négoce et la transformation des métaux précieux de plus nous appliquons les principes du Know Your Customer (KYC) en particulier :

- Fraude à la TVA

En raison de leur grande valeur, les métaux précieux offrent constamment une cible pour la fraude à la TVA.

Nous nous engageons d'une manière très précise et détaillée à :

- . obéir à la législation actuelle de la TVA et à soutenir les Autorités dans la lutte contre la fraude à la TVA.
- . refuser catégoriquement la contrebande, le détournement de fonds, la fraude, le racket.

- Prévention contre le blanchiment d'argent

Nous prenons les mesures appropriées pour prévenir les activités de blanchiment d'argent dans le cadre des affaires du secteur des métaux précieux. Les autorités seront soutenues dans leur lutte contre le blanchiment d'argent.

- Corruption

Nous refusons toute forme ou tentative de corruption et de paiement de facilitation sous quelque forme qu'ils se présentent ; nous nous engageons à soutenir les employés qui pourraient être confrontés à toute tentative de corruption.

- Minéraux provenant des zones de conflit

Nous prenons les mesures appropriées pour prévenir le financement des activités terroristes liées aux affaires du secteur des métaux précieux.

- Conflits d'intérêt

Les employés, les cadres et les directeurs doivent être loyaux envers le Groupe et ne doivent pas profiter de leur position pour en tirer des avantages personnels ou pour favoriser d'autres personnes aux dépends du Groupe. Les intérêts personnels étant en conflit ou paraissant être en conflit avec les intérêts du Groupe ou ayant un impact négatif sur les performances des personnes en poste doivent être systématiquement évités.

- Nos pratiques commerciales éthiques

Nous veillons au respect du KIMBERLEY PROCESS concernant l'achat et la vente de diamants.

Nous ne divulguons pas ou n'exploitons pas de façon déplacée des informations confidentielles sur le Groupe ou ses partenaires.

Nous n'acceptons pas de la part de nos partenaires commerciaux ou concurrents, des cadeaux, services ou autres, si cela devait avoir une influence négative sur la performance du groupe, ou si ces cadeaux, services ou autres semblaient être excessifs.

4. Santé, Sécurité, Environnement

La santé, la sécurité et l'environnement sont des questions majeures aux yeux de la Direction.

Nous protégeons la santé et la sécurité de nos employés, clients, fournisseurs, prestataires, visiteurs, du public général et de toutes les autres personnes affectées par nos activités. Les questions d'intérêt général portant sur la santé, la sécurité, et le respect de l'environnement de nos opérations sont envisagées de manière constructive.

Nous garantissons à nos employés et à nos clients des conditions de travail saines et sécuritaires, respectons les pratiques commerciales et les droits des consommateurs en matière d'hygiène, de sécurité et de droit à l'information.

Nous prenons en compte les potentielles répercussions sur l'environnement de nos nouveaux produits et processus, bien en amont, au stade du développement.

Nous minimisons, sécurisons, ou le cas échéant empêchons les dégagements de substances nocives pour la santé de l'homme ou pour l'environnement.

Nous réduisons les déchets en employant avec discernement les matériaux, l'énergie et les autres ressources, et multiplions les opportunités de recyclage en particulier grâce à nos métaux ECOGOLD et ECOSILVER, issus de recyclage et tracés tout au long de leurs circuits de collecte et transformation.

Nos ressources humaines et matérielles ainsi que nos formations respectent nos engagements en matière de santé, sécurité et environnement.

Cookson-Clal est la filiale française du groupe allemand Heimerle-Meule.

A ce titre, nous appliquons dans notre Charte Ethique les standards établis à la fois par :

- Le SYFANMP (Syndicat des Fondeurs, Affineurs et Négociants en Métaux Précieux) et
- La Fédération allemande des métaux précieux (Groupement d'industries représentant des producteurs et fabricants de métaux précieux).

Conformément aux procédures RJC, Cookson-clal réalisera chaque année une revue de ses pratiques commerciales et opérationnelles afin de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec ses valeurs.

Fait à Lyon, le 30/06/2016

Bruno Costet
 Directeur Général
Cookson-CLAL

